

République Française

Département Hérault – Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues



Procès-verbal Conseil Municipal du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 19h00

Présents :

Patrick MARY, Alain SOUSSEN, Incarnation SCHMID LOSSBERG, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, William VALAT, Wladimira GRONCHI

Procuratation(s) : Mme Frédérique ALBERT a donné procuration à M Patrick MARY, M Michel HENRION adonné procuration à M Stève LECHEVALIER

Absent(s) : Mme Emilie GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Elodie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025**
- 2 Délibération : Fixation des tarifs des futures concessions d'emplacements des cases du columbarium et mise à jour des tarifs des concessions d'emplacements des caveaux**
- 3 Remplacement suite au départ en retraite de l'agent Catherine Martinez**
- 4 Délibération (rajout) : dénomination de l'école élémentaire de Garrigues**
- 5 Questions diverses**

1. Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 a été **approuvé à l'unanimité** des présents.

2. Délibération : fixation des tarifs des futures concessions d'emplacements des cases du columbarium et mise à jour des tarifs des concessions d'emplacements des caveaux

Monsieur le Maire, Patrick MARY, propose de réviser le tarif des concessions de cimetière et expose ainsi le comparatif des tarifs des communes voisines (Saussines et Galargues).

Il a été proposé au Conseil Municipal de voter le tarif des concessions d'emplacements des caveaux au sein du cimetière comme suit :

Petit tombeau	30 ans	450 euros
Grand tombeau	30 ans	600 euros

Concernant le columbarium, il a été proposé comme tarif de l'emplacements des cases : 350 euros pour 30 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Patrick MARY, **le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents** les tarifs exposés ci-dessus.

3. Remplacement suite au départ en retraite de l'agent Catherine Martinez

Monsieur le Maire, Patrick MARY, explique que le candidat retenu précédemment n'a finalement pas donné suite à la proposition d'emploi. Un appel d'offre a donc été reposté pour trouver un remplaçant.

L'ensemble des membres présent du Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du remplacement de Catherine MARTINEZ car la commune a besoin de continuer à répondre aux tâches ménagères notamment de l'école, mais aussi de l'entretien général de la commune.

Le modèle retenu par le Conseil Municipal est la POEI via France Travail.

Monsieur le Maire, Patrick MARY explique qu'il va étudier plusieurs candidatures. Il explique aussi que le départ en retraite de l'agent Catherine MARTINEZ se fera le 30 octobre 2025.

Ainsi, **le Conseil Municipal approuve cette candidature**, et est en attente de l'étude des candidatures reçues.

4. Délibération (rajout) : dénomination de l'école élémentaire de Garrigues

Monsieur le Maire, Patrick MARY, rappelle aux membres présents du Conseil Municipal que l'école élémentaire de Garrigues n'a actuellement pas de nom.

Suite aux travaux de réfection de l'école élémentaire de Garrigues, et en accord avec les noms des écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), M. le Maire Patrick MARY propose de renommer l'école : Ecole élémentaire « Les oliviers ».

Ainsi, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** des membres présents, **APPROUVE** la dénomination « Ecole élémentaire Les Oliviers ».

5. Questions diverses

Monsieur le Maire, Patrick MARY et son Conseil Municipal se sont prononcés sur plusieurs points :

- **31 Octobre** : comme chaque année, il sera organisé la chasse aux bonbons dans le village. La mairie sera le point de départ. Les boissons et bonbons seront achetés par la mairie. Elodie MARTIN et Incarnation SCHMID LOSSBERG ont proposées de s'en charger.
- **Noël** : sera refait le samedi 20 décembre après-midi de 14h à 17h. Il faudra proposer un programme ; et un coupon réponse sera à prévoir pour prévoir les quantités.

- **Réserves sur l'achèvement des travaux** : pour une des habitations au-dessus de la mairie. Le nécessaire sera fait, pour s'assurer de la sécurité de cette dalle. Hérault Ingénierie sera sollicité pour expertise.
- **Four Communal** : il sera rallumé dans l'automne et le projet sera repris par le Conseil Municipal.
- **Prochain Conseil Municipal** : il a été soulevé la question du prochain Conseil Municipal. Monsieur Patrick MARY a proposé au plus tard en décembre 2025.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, M. le Maire, Patrick MARY, remercie les membres de son Conseil et lève la séance.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal

